

réclamée à la fois par le Canada et la France. Cet arrangement sera maintenu jusqu'à ce qu'une décision judiciaire internationale soit rendue sur le tracé de la frontière.

Depuis mars 1987, les ports canadiens (exception faite des cas d'urgence) et les pêcheries dans la division 3Ps ont été interdits aux bateaux de pêche français qui ne se conformaient pas au régime canadien de gestion des pêches dans le secteur en litige.

Deux événements survenus en 1988 ont entravé les efforts en vue de reprendre les négociations. En avril, les autorités de pêche canadiennes ont arrêté le "Croix de Lorraine", un bateau de pêche français se trouvant à l'intérieur de la zone canadienne de pêche de 200 milles au large de Terre-Neuve. En mai, manifestement en guise de représailles, le bateau de pêche canadien "Maritimer" a été arrêté par les autorités françaises du fait qu'il pêchait sans licence dans la mer territoriale de 12 milles de Saint-Pierre-et-Miquelon. Toutefois, les deux cas sont très différents. Dans celui du "Croix de Lorraine", les politiciens de Saint-Pierre-et-Miquelon faisaient délibérément fi des lois canadiennes à des fins politiques, tandis que dans le cas du "Maritimer", les Français ont soudainement décidé d'appliquer pour la première fois leurs règlements de pêche contre un petit bateau de pêche côtière, qui avait tendu ses filets à cet endroit depuis plusieurs années sans ennui. Le capitaine du "Maritimer" a été trouvé coupable par le tribunal saint-pierrais, mais aucune pénalité n'a été imposée puisque l'accusé n'était pas au courant des prescriptions françaises quant à l'obligation d'obtenir une licence. En décidant soudainement et inopinément d'appliquer le règlement à la lettre, les Français ont dérogé à leur engagement de ne pas agir de la sorte sans consulter au préalable le Canada. Par suite de vigoureuses protestations de la part du Canada, la France a suspendu pour 90 jours l'application de ces règlements. L'enquête préliminaire sur les accusations portées contre les personnes arrêtées à bord du "Croix de Lorraine" sera menée en octobre.